

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

Les Pseudonymes cachent généralement des noms boches

Allons, voilà que Jean Finot, l'apôtre de la campagne antialcoolique en France serait, d'après le *Sémaphore Algérien*, d'Alger, d'origine germanique et s'appellerait tout bonnement Finckelhauss, ce qui, en allemand, signifie : cage à merle ; c'est peut-être pour cela que ce Jean Finot nous traite comme des serins avec sa campagne antialcoolique, même contre le vin, le bon jus de raisin, qui coopérera à la victoire finale. Ce Jean Finot n'est pas seul de son espèce. Combien d'autres publicistes connus de Paris et de province cachent des noms d'origine ennemie ou plus que douteuse ?

La liste scraie à publier, il suffirait de la prendre dans l'*Annuaire de la Presse* d'avant-guerre, mais nous ne possédons pas celui de 1914. C'est dommage.

Sur celui de 1916, Jean Finot figure bien comme membre du Syndicat général de la Presse française et comme directeur de la *Revue*, sans aucune trace du merle en rage, autrement dit Finckelhauss. Notre confrère algérien aurait-il été mal renseigné ? Notre confrère Jean-Bernard, président du Syndicat, serait seul à même de nous renseigner sur la véracité du fait allégué.

Il y a aussi des naturalisés de trop fraîche date à la façon de Delbruck qui feraient bien de se taire et de

garder leurs conseils malsains pour eux et, puisqu'ils ne comprennent pas qu'ils doivent se taire, on devrait imiter nos alliés les Anglais qui ont pris certaines dispositions pour les empêcher de nuire.

Mais ce n'est pas d'un Malvy qu'il faut les attendre. Ce ministre n'est pas à sa place à l'Intérieur, et nous sommes étonnés que les divers ministères de guerre l'aient maintenu et encore plus que M. Ribot en ait fait autant.

Qu'attend-on pour le remplacer après le scandale de ces jours derniers à la Chambre des députés où, collé au pied du mur, il ne sut que bredouiller et ne put donner une explication honnête, franche et nette.

C'est un scandale pour toute la province que de le voir maintenir à un poste où il faudrait un homme n'ayant pas d'attaches au pied, de services à rendre et de personnes à ménager.

Est-ce le cas de Malvy ?

Il est lié, ficelé par des liens solides et par conséquent n'a pas la libre disposition de ses mouvements.

Qu'on le remplace donc par quelqu'un qui donne toute satisfaction à l'opinion publique enervée, et il ne manque pas dans les deux Chambres de ces hommes-là.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

-0-

Les marchands improvisés d'huile compromettent le bon renom de la Tunisie

La pénurie d'huile en France a fait éclore, sous le ciel bleu de la Tunisie, une véritable armée de marchands d'huile qui inondent les journaux métropolitains du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest pour offrir leur marchandise. Les prix varient suivant le prix alors que Jacob offre son postal de dix kilos ou dix litres à 32 francs franco, se contentant d'un bénéfice de cinq francs, Isaac en demande 35, Elie 37, Chaloum 38 et Kiki 39 et 40.

En France, ces prix, quoique forts, sont acceptés faute de mieux, mais ici, en Tunisie, nous nous demandons s'il est permis de refaire ainsi le public et comment il se fait qu'il n'y ait pas une autorité quelconque pour mettre un terme à un pareil abus puisque l'huile de première pression, extra vierge, est vendue 2 francs le litre partout, dans les grands magasins d'épicerie ou chez les marchands d'huiles, ce qui fait 20 francs les 10 litres, plus 3 à 4 francs la boîte et 2.50 environ le coût du postal, ensemble 26.50, mettons 27 francs en chiffres ronds. Il y a donc une marge de cinq francs pour le postal de Jacob et de plus de dix francs pour celui de Chaloum ou de Kiki. N'est-il pas scandaleux pour ne pas dire criminel de voir en ces temps de guerre prélever un bénéfice aussi énorme sur une marchandise de première nécessité comme l'huile ?

Mais, au fait, pourquoi tolère-t-on que les premiers venus se livrent à un commerce auquel ils sont totalement étrangers et n'ont peut-être pas le moindre litre d'huile chez eux ? Devant la recrudescence de ces marchands improvisés qui ne sont pas tous la crème des pois, ne devrait-on pas imposer l'obligation d'une patente qui ne serait délivrée qu'à bon

escient, après une sévère enquête et accordée si le sollicitateur présente des garanties morales et d'honnêteté suffisantes, car le bon renom de la Tunisie en dépend.

Au surplus, est-ce que tous ces envois de postaux ne finiront pas par épuiser le stock nécessaire pour atteindre la récolte 1918, car celle de 1917 ne donnera que peu de chose : les pluies tardives de mai et juin ont produit un effet désastreux sur l'olivier et fait couler la fleur qui était abondante partout. Il ne reste presque plus rien sur les arbres et la récolte de cette année sera maigre et pour ainsi dire insignifiante, par conséquent déficitaire.

Gardons-nous donc à carreau et, malgré les réclamations intéressées, prenons des mesures sérieuses pour faire face au ravitaillement jusqu'à la récolte de 1918, car l'huile est la base de l'alimentation de l'indigène.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Vague de chaleur

La température est restée chaude. Nous sommes en été. Cela n'a donc rien d'extraordinaire. Mais nous venons de subir une vague de chaleur qui provoqua un accablement général. Un accablement dans lequel la pensée n'était pour rien, qui résultait uniquement des circonstances extérieures, mais qui s'est traduit par un moment de relative dépression. Aussi bien au front qu'à l'arrière et à l'intérieur, « le cran » avait baissé. Les hommes, les animaux, les plantes elles-mêmes se courbèrent sous les ardeurs d'un soleil sévère. Mais le temps est devenu plus favorable. On respire. Et il n'en faut pas davantage pour que le pays retrouve tout son ressort, toute son énergie.

Naturellement, les agents de découragement et de désarroi qui

continuent à nous empoisonner, bien que recherchés, poursuivis, traqués, car il en passe et en passera toujours par les mailles, — ont tenté d'exploiter les effets déprimants de la chaleur. Ils ont répandu à l'intérieur, que le front n'en pouvait plus et n'en voulait plus ; ils ont répandu au front que l'intérieur était en révolution, que le sang coulait dans les rues. Ils racontaient à Marseille que Paris était couvert de barricades, et à Paris, que Marseille était en feu.

Naturellement, ces mensonges grossiers n'étaient pas pris très au sérieux. Ils n'en créaient pas moins une atmosphère mauvaise. Un peu de brise a balayé tout cela, et le moral de tous est redevenu tranquillement héroïque.

Ohé ! la censure !

Est-ce que depuis l'interpellation de M. le député Emile Broussais on aurait donné des ordres sévères à la censure d'éplucher toutes les lettres et de relire plus attentivement les journaux avant de les remettre à leurs destinataires ?

Nous l'ignorons, mais nous constatons que nos services d'échange ne nous arrivent — quand ils arrivent — qu'avec plusieurs jours de retard ; il en est de même des lettres que nous recevons d'Algérie 8 et 15 jours après leur envoi ! Cela peut nous causer préjudice, et nous prions ces messieurs de la censure postale de vouloir bien nous gratifier d'un régime de faveur.

Ceux que la guerre n'atteint pas

On nous assure que depuis le 1^{er} juillet, plus de quatre cents fonctionnaires d'administrations diverses, notamment de l'Enseignement, et leurs familles sont partis pour France bravant la menace des sous-marins.

Si nous admirons leur courage, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la guerre et les temps durs au pauvre monde que nous traversons ne semblent guère les éprouver puisqu'ils peuvent engager des dépenses que beaucoup de nos compatriotes ne sont plus en état de faire, car aujourd'hui il faut être riche pour aller en France avec l'augmentation de tout, depuis le voyage sur mer jusqu'au coût de la vie qui a doublé depuis un an sur tout.

Contre la vie chère

Les petits fonctionnaires, les petits employés de certaines administrations réclament des indemnités de cherté de vie, et ce n'est que justice ; mais pourquoi la multitude des malheureux qui peinent, triment et suent chez les particuliers n'auraient-ils pas droit aux mêmes indemnités ? Si la vie est chère pour les uns, elle ne l'est pas moins pour les autres et surtout pour ceux qui n'ont pas d'emplois stables et vivent au jour le jour au service de l'un ou de l'autre. Qui nous dira leurs angoisses et les moyens d'y mettre un terme ?

La fourragère

Quelques braves poilus qui portent avec orgueil la fourragère si chèrement gagnée nous demandent qui saura après la guerre qu'ils ont eu la gloire de la conquérir ?

Ne devrait-on pas créer un ruban spécial pour ceux, bien rares, qui n'auront pas eu la croix de guerre afin de perpétuer le souvenir de leur bravoure ?

Car ils sont nombreux les braves que la malchance poursuit, qui l'ont méritée plusieurs fois et même la médaille militaire sans jamais pouvoir obtenir ni l'une ni l'autre par suite de mort du chef ou de tout autre motif.

Allons, y aura-t-il un honorable qui voudra s'occuper de ces braves et leur faire donner satisfaction ?

Malgré la guerre, on continue à vendre les produits boches

N'ayant pas connaissance d'une maison Blechert, de Paris, ni de sa nationalité, nous avons demandé s'il n'y aurait pas parmi nos lecteurs quelque un à même de nous renseigner.

Nous avons reçu quelques réponses dont l'une, au moins, mérite d'être retenue :

« La maison Adolf Blechert et Cie a ses usines à Leipzig — par conséquent allemande — ; elle s'occupe de tous travaux de métallurgie, mais s'est fait une spécialité de la construction des câbles métalliques pour l'établissement des voies aériennes.

Elle était avant la guerre représentée par un M. Giraud, ingénieur français, dont les bureaux se trouvaient à l'entresol du N° 42 de la rue du Louvre. Ce M. Giraud sollicitait pour elle des commandes et servait d'intermédiaire entre la maison dont il était l'agent et les clients qu'il procurait ».

Puisque la maison Blechert est une maison allemande de Leipzig, comment se fait-il qu'on ait pu installer, ces temps derniers, dans une mine de Tunisie, une voie aérienne fournie par cette firme boche ?

Qui la représente en Tunisie ?

Il n'y aurait qu'une explication plausible, c'est qu'elle eût été achetée d'occasion ou au séquestre qui a dû être nommé.

Il est plus difficile de dissimuler la provenance d'une voie aérienne ou d'une pompe centrifuge Weiss et Mousky de Halle-sur-Saale que les mille articles divers boches qui remplissent nos quincailleries, magasins de verrerie, porcelaine et même ceux de nouveautés.

La crise du papier journal

Après nous, la *Dépêche* a fait savoir qu'elle paye aujourd'hui son papier 132 francs les 100 kilos alors qu'il valait de 29 à 30 francs avant la guerre, et la *Tunisie Française* qu'elle en avait une provision pour un an achetée dans les prix forts, mais c'est encore nous qui avons payé le plus cher puisqu'il nous revient à 150 francs les 100 kilos.

Nous nous réjouissons de savoir que nos confrères sont parés à carreau et nous souhaitons que tous les autres se trouvent dans le même cas.

Le retour à l'ancienne heure

On avait fait courir le bruit que M. Alapetite, se rendant au désir exprimé par toute la population et les élus français, avait décidé, à partir du 14 juillet, de revenir à l'ancienne heure d'avant l'été encore en avance d'une trentaine de minutes sur l'heure solaire. Le 14 juillet est passé sans qu'aucun changement soit venu, peut-être que ce sera pour le 1^{er} août.

Nous pouvons affirmer à M. le Résident général qu'il recueillera une triple couronne de lauriers le jour où il exaucera les vœux de tout un pays qui a peine à comprendre qu'on le fasse souffrir sans aucune nécessité.

Un abus

On nous signale, que « La Solidaire Soussienne » vendrait la semoule au prix de 60 francs les cent kilos alors qu'un décret a fixé ce prix à 55 francs. De plus, la « Solidaire Soussienne » ne délivrerait pas de facture aux acheteurs se réservant ainsi la faculté de faire figurer sur ses registres les prix de 55 francs et de passer l'excédent par pertes et profits.

Nous aimons à penser qu'il aura suffi de signaler cet état de choses, s'il est exact, pour y voir porter une prompt sanction, surtout qu'au moment de son lancement, la *Solidaire* affirmait qu'elle était créée pour combattre la spéculation.

Contre les spéculateurs

Le ministre du ravitaillement vient d'adresser à tous les préfets et sous-préfets le texte du jugement rendu le 12 juin par la 8^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Ce jugement, par application de la loi du 21 avril 1916, a condamné à huit jours d'emprisonnement pour spéculation illicite une commerçante qui avait revendu, dans l'espèce du charbon, le double du prix qu'elle l'avait acheté.

Le ministre recommande aux préfets et aux sous-préfets de ne pas manquer, dans toutes les circonstances du même genre, d'invoquer auprès des parquets ce jugement qui, n'ayant pas été frappé d'appel, est devenu définitif.

Contre la censure

M. Morinaud, président du Conseil général de Constantine, directeur du *Républicain*, vient de protester par dépêche auprès du président du Conseil des ministres contre la non-exécution des instructions ministérielles relatives à la suppression de la censure administrative.

Il faut espérer que nous allons enfin en terminer une fois pour toutes avec cette irritante question.

Et nous sommes bien certain que les fonctionnaires civils chargés de cette pénible besogne ne seront pas les derniers à applaudir à cette suppression.

Dans la Légion d'honneur

Nous relevons avec plaisir, dans la promotion du 14 juillet, les noms du capitaine Berthon, du 7^e groupe d'artillerie, notre sympathique directeur du Service des mines, et du lieutenant Laperrousaz, du 4^e zouaves, le prospecteur de mines bien connu.

Nous adressons aux nouveaux promus nos plus cordiales félicitations.

Nous adressons également nos félicitations au jeune capitaine de Tournemire, glorieux blessé de guerre, décoré de la croix de guerre, qui a reçu également la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le capitaine de Tournemire est le gendre du colonel Dangelzer, le distingué chef de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

LE "BONNET ROUGE"

A L'INSTRUCTION

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé, c'est un peu le cas du *Bonnet Rouge* qui a, à tort ou à raison, — nous l'ignorons — une meule d'ennemis à ses trousses. que la guerre n'a pas désarmés, qui veulent sa peau.

Il faut dire que celui-ci n'a rien fait, au contraire, depuis l'ouverture des hostilités, pour opérer un rapprochement, sinon définitif du moins temporaire pour se conformer à la volonté nationale et participer à l'union sacrée si nécessaire en face de l'ennemi.

Cette intransigeance ne fait qu'exaspérer les haines d'autant plus que ses écrits ne sont pas toujours marqués au coin du patriotisme le plus pur. Et cela se comprend un peu puisque son directeur, d'origine étrangère à notre pays, est un internationaliste qui n'a pas pu se libérer complètement de ses convictions d'avant-guerre.

Ç'aurait été à la fois renier deux fois son pays et ses convictions intimes.

Aussi, on peut dire que la vie intérieure du *Bonnet Rouge* était sévèrement surveillée pour tâcher de le prendre en défaut et d'y découvrir le côté faible, c'est-à-dire la provenance de l'argent nécessaire à son existence, car ses ressources propres sont insuffisantes pour le faire vivre.

On vient d'arrêter à la frontière franco-suisse, c'est-à-dire à Bellegarde, l'administrateur du journal porteur d'un chèque important dont il n'a pas voulu indiquer la provenance, ce qui a provoqué son arrestation immédiate sous l'inculpation de commerce avec l'ennemi. Et il a été déféré au juge d'instruction ainsi que le directeur du journal qui prétend dans une note adressée à la presse se justifier de l'accusation qui pèse sur lui de recevoir des subsides sinon de nos ennemis tout au moins d'agents à sa solde et obtenir un non-lieu.

Tant mieux s'il le peut.

Une instruction étant ouverte, nous ne voudrions pas accabler des prévenus qui n'ont peut-être rien à se reprocher que le désir de ne pas divulguer le nom d'un donateur qui ne désire pas être connu, mais alors pourquoi celui-ci a-t-il remis un chèque et non des billets de banque, mais cependant nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir que le *Bonnet Rouge*, indigné du scandale des phosphates tunisiens de Kalaâ-Djerda, dont six cents dévolutaires indigènes sont momentanément dépouillés, puisqu'il y a une instance pendante devant la Cour d'appel d'Alger où toutes les ficelles de la procédure sont employées pour retarder son issue, nous avait demandé de lui fournir tous les documents de cette affaire et lorsqu'il les eût reçus n'en souffla jamais mot.

Peut-être bien qu'en recherchant dans le livre de caisse de la Société bénéficiaire du rapt, on pourrait y faire une découverte intéressante.

C'est une simple supposition qui n'a peut-être pas plus de fondement que la provenance étrangère du chèque saisi.

Aussi, nous nous garderons bien d'affirmer que le silence de notre confrère était d'or.

Du Bon Sens

Il n'est personne, en cette vallée de sang, de larmes, de restrictions, qui, de tous ses vœux, n'appelle la paix. Il faudrait être un monstre, s'enrichit-on à millions en fournissant aux armées, ou en spéculant sur le dos du pauvre, pour ne pas souhaiter, dans la sincérité de son cœur, que finisse au plus tôt la colossale tuerie qui fût jamais.

Il n'est pas jusqu'aux neutres dont

les coffres s'emplirent qui, réduits aujourd'hui à la disette, ne tendent vers le dieu Mars des mains suppliantes.

Mais cette concession faite loyalement à la vérité, sommes-nous réellement ici, en France, bien placés pour discuter et discuter, même entre nous, sur la question des buts de guerre? J'en appelle au sens commun. En septembre 1914, la France a été à un doigt de sa perte. Sans la Marne, c'eût été fait de notre chère, grande et noble patrie. Nos poils ont réagi avec un héroïsme qui fera l'admiration des peuples tant que des humains penseront et respireront sur la planète. La France a résisté. La France n'est pas morte. Mais si les Allemands ne sont plus à Noyon, ils tiennent encore Laon.

Alors, nos buts de guerre? Nos buts de guerre: résister encore, puis vaincre avec l'aide de nos vaillants et puissants alliés. Nos buts de guerre: chasser l'Allemand de notre sol, sur lequel il exerce mille déprédations et ravages, où il mutilé les enfants, où il viole les femmes, où il contraint de bons Français à besogner de leurs mains, sous peine de mort, contre la mère-patrie! Nos buts de guerre: contraindre le boche aux « désannexions » que la plus élémentaire justice réclame; faire rendre gorge aux voleurs et les obliger à réparer les dommages causés par leur vandalisme, puisqu'hélas! les êtres chers qu'ils ont tués sont bien morts! Quel est le poilu qui ne sache qu'il se bat pour sauver la patrie en péril et pour libérer son territoire? Tous le savent!...

Alors, à quoi bon les discussions byzantines?

Laissons à d'autres le ridicule de partager la peau de l'ours avant de l'avoir occis. Quand nous aurons été assez forts, nos alliés et nous, pour chasser les barbares des territoires qu'ils souillent, on pourra examiner toutes les suggestions que l'on voudra. Mais parler avec le genou de l'ennemi sur la poitrine? Ce n'est pas possible. Ce ne serait pas digne de nous!

L'INCENDIE de l'Usine de Superphosphates de Djebel-Djelloud

Il y a quelques jours, le conseil d'administration de la Société tunisienne d'engrais chimiques, dont une part importante des actions appartient à la firme Beer, Sondheimer et Cie, se réunissait en assemblée générale au siège social à Paris, 28, rue de Chateaudun, qui est également celui de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais. Le bilan fourni présentait des bénéfices sérieux, mais la société, prévoyante,

décidait de n'allouer qu'un dividende de 7 francs par action de cent francs et de porter le surplus à la réserve. Elle émettait l'avis de demander l'inscription à la cote d'un certain nombre d'actions.

Aujourd'hui, tous ces beaux projets tombent à l'eau, car il est probable que les diverses assurances ne couvriront pas les frais du sinistre qui vient de dévorer les parties essentielles de l'usine de Djebel-Djelloud.

Nous nous demandons comment, dans ce pays de chaleur torride, on a pu créer une usine pareille en bois et le long du chemin de fer?

Nous savons bien que celle de Bône n'est pas construite différemment, mais cela n'empêche pas que la firme commise à Bône ne devrait pas être renouvelée ici non pour la protection des intérêts de la firme Beer, Sondheimer et Cie, mais pour la sécurité des voyageurs qui fréquentent la ligne d'Hamamm-Lif et ses alentours et les voisins immédiats, les ateliers du B.-G., qui auraient pu flamber à leur tour.

ECHOS (Suite)

Etait-il aussi espion?

Dernièrement mourut le nommé Victor Nataf, de Sfax, l'un des inculpés du procès retentissant Salomon, Nataf et Cie. Défendu par notre ami Charles Dumas, il fut acquitté et jusqu'à ce jour s'est abstenu de lui régler ses honoraires, invoquant de mauvaises raisons pour ne pas s'acquitter de cette dette d'honneur. On le voit, c'était loin d'être un honnête homme. Aussi, fait-on courir les bruits les plus fâcheux sur sa mort. On prétend qu'il aurait été suspecté de renseignement les sous-marins ennemis. Arrêté et incarcéré, il avait attrapé la jaunisse devant la responsabilité qui pesait sur ses épaules. Nous le comprenons sans peine: si le fait était exact, c'était la peine de mort.

Mais notre excellent confrère la Dépêche Sfaxienne adresse ses condoléances à la famille du disparu et nous le remercions assez pour savoir qu'il ne l'aurait pas fait si Nataf avait été réellement coupable du crime qu'on lui prêtait. Il en avait déjà assez sur la conscience sans le charger de ce nouveau crime.

Marine suisse?

Selon la presse germanique, le navire qui va conduire aux Etats-Unis la mission helvétique, à la tête de laquelle se trouve M. Sulzer, le nouveau ministre de la Confédération à Washington, battra pavillon suisse.

Ce sera la seconde fois que les couleurs de la Suisse flotteront officiellement sur les mers.

La première fois, elles furent arborées, en 1914, sur le cargo espagnol transportant à Gênes un certain nombre de Suisses rappelés dans leur patrie par l'ordre de mobilisation.

A quand la marine helvétique et l'amiral... suisse?

Carnet

Nous adressons nos sincères compliments à M. et Mme Darmon, de la maison A. Modigliani, qui viennent d'avoir la joie d'avoir leur premier enfant.

Nécrologie Nous avons appris avec la plus grande peine la mort presque subite de M. Dominique Gallini, receveur des postes à La Marsa, frère de notre ami F. Gallini, avocat à Sousse, membre de la Conférence Consultative.

Nous lui présentons, en cette triste circonstance, nos sincères et amicales condoléances.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles Bourrel et Izard qui viennent d'avoir la douleur de perdre leur regrettée Mme Joséphine Bourrel, née Izard.

L'AMÉLIORATION DU PORT-VIEUX DE MARSEILLE

La commission d'enquête nommée pour étudier le projet dit d'amélioration du Port-Vieux de Marseille, présenté par la Chambre de Commerce, s'est réunie une dernière fois à la mairie de Marseille le 7 juillet et a donné un avis favorable au projet.

La commission n'a tenu compte ni des nombreuses protestations qui ont été versées au dossier par les intéressés, pêcheurs, plaisanciers, armateurs, négociants, magasiniers, syndicats corporatifs, associations, ni des observations qui lui ont été présentées sur l'utilité et l'opportunité du projet ni... ce qui est plus grave... de l'avis unaniment défavorable du conseil municipal qui s'est prononcé contre tout projet d'amélioration réduisant la surface l'eau du Port-Vieux.

Mais le dernier mot sur cette question appartient au gouvernement et aux Chambres et, comme jadis, les traditions séculaires de Marseille auront raison de l'entêtement de ceux qui veulent dénaturer la physionomie du Port-Vieux et empiéter sur la surface de son bassin.

Nous avons beau nous creuser la tête, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi la Chambre de Commerce du grand port méditerranéen veut installer nos services de l'Afrique du Nord et de la Corse au Vieux-Port. Ce qui, pensons-nous, détruirait le projet d'une gare maritime à la Joliette qui n'aurait plus sa raison d'être puisque le principal élément lui ferait défaut.

Nous ne supposons pas que la Chambre de Commerce marseillaise ait le désir de voir installer cette gare rien que pour les courriers français ou étrangers d'Extrême-Orient: les Messageries-Maritimes, la Peninsular ou autres?

Malgré tous les attrait qu'offre la grande cité phocéenne, la plupart des voyageurs ne demandent pas à y séjourner et ont hâte de fuir une ville où le voyageur qui débarque est rangé dans les grands prix.

Voilà pourquoi nous faisons des

vœux pour que le projet de la Chambre de Commerce n'aboutisse pas et que celui du P.-L.-M. voie bientôt le jour.

Les Maisons boches en Suisse

La maison Grosch et Greiff, de Genève, est une maison boche, avons-nous dit, qui ne cache pas sa nationalité.

Ce grand magasin de nouveautés, créé à l'instar de nos grands magasins de Paris, un des plus grands de Genève, sinon le plus grand, a été construit de fond en comble, des fondations à la toiture, avec des matériaux importés d'Allemagne par des ouvriers allemands, sous la conduite d'architectes allemands. Comme on le voit, les Grosch et Greiff ne rient pas leur origine.

Mais ce qui déçoit l'imagination de nos amis genevois, c'est que la maison, loin d'avoir augmenté ses prix comme on du le faire toutes les maisons similaires, les a maintenues comme avant la guerre et même sensiblement abaissées, ce qui fait croire que le gouvernement de Berlin subventionne cette maison dans l'espoir de gagner les Genevois à la cause allemande.

Eh! bien, il croirait-on, les Suisses commandés à l'étranger ces avances et les Grosch et Greiff ont beau se débarrasser pour être revenus la clientèle d'avant-août 1914, ils en sont pour leurs frais.

AU B.-G.

La Cie du Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que par décision en date du 21 juillet 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis a homologué, à titre provisoire, la proposition relative à l'avis au public du 3 juin 1917 et ayant pour objet de majorer de 10 pour cent les tarifs généraux et spéciaux de voyageurs intérieurs et communs et de 5 pour cent les autres tarifs généraux et spéciaux de grande et petite vitesse, intérieurs et communs.

Ces nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 25 juillet 1917.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, avenue de France. — Tunis, Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

En vue de permettre le séjour à la campagne des familles nombreuses, pendant l'été, les billets de famille prévus par le tarif GV N° 1 D de la Cie P.-L.-M. (Réseau métropolitain) et par le tarif G-1 de la Cie P.-L.-M. (Réseau Est-Et-Midi-Nord-Orléans P.-L.-M.) seront délivrés à partir du 1er juillet au 30 septembre 1917.

Les personnes susceptibles d'être inscrites sur un même billet de famille sont les suivantes:

- 1. Les enfants mineurs non mariés.
2. Deux de leurs ascendants (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-sœur).
3. Un domestique.

Un billet de famille ne peut donc être délivré que s'il comprend, parmi ses titulaires, au moins un enfant mineur non marié. Toute demande qui ne remplirait pas cette première condition ne pourrait être admise.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. (Réseau métropolitain et algérien), 19, rue de la Liberté, ou au bureau de ville, P.-L.-M.-Est, boulevard de la République, Alger.

En raison des difficultés relatives à la fourniture de l'essence, la Cie P.-L.-M. a dû supprimer, cette année, le service automobile de Clermont-Ferrand à Saint-Nectaire et ne maintenir que le service Issoire à Saint-Nectaire.

Ce service fonctionnera du 15 juin au 25 septembre et sera prolongé deux fois par semaine (mercredi et samedi) sur les stations estivales de Murois et Besse.

Le service automobile est en correspondance avec les trains de nuit (départ de Paris 20 h. 15, départ d'Issoire-Saint-Nectaire à 21 h. 07, qui comporte entre Paris et Issoire-Saint-Nectaire, une voiture directe (1re et 2e classe).

Demander le prospectus spécial à la Compagnie P.-L.-M.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20

15 c. arfranch. 5 c. pour les blessés

Maisons boches embochées

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Koldil », des annonces avec la mention, en caractères très apparents: « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Mollière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raymond, syndic, pour séquestrer à un syndicat dont nous avons déjà eu occasion de nous occuper.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN. Dépôt: rue de Turquie (Port). Bureau: 22, rue Es-Sadikia. Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamamm-Lif)

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. Société Anonyme - Capital 75 millions. Succursale de TUNIS: Avenue de France. Agences à SOUSSE et à BIZERTE. PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Cie DE NAVIGATION MIXTE. Cie Touache - Paquebots-poste Français. Ciel Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

RAYMOND VALENSI. INGÉNIEUR-ARCHITECTE. 22, rue de Russie - TUNIS. Immeubles de rentes. Constructions industrielles et rurales. Arrosage - Distribution d'eau. PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS

RESTAURANT DU JAPON. C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires. 7, RUE AMILCAR, 7 - TUNIS. Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS FINS de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL. Marque "GARGOYLE". Maison A. MODIGLIANI. Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie: 5, Rue Saint-Charles = TUNIS. Télégr. Import-Tunis Téléphone: 074

Cie Générale Transatlantique. Services Maritimes de la Méditerranée. AGENCE DE TUNIS. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Pharmacie BLOCH. 14, avenue de France, et rue Al-Djara, 2. Léon Bloch Fils. Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier. Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger. Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. [Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés]. Agence de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse. Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde. Dépôts à vue: 2 0/0. Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans): 3 0/0. Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de 5 francs par mois.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France. Société anonyme fondée en 1874 au capital: 500.000.000. Siège Social à PARIS: 54 et 56, rue de Provence. Agences en Tunisie: TUNIS-SOUSSE-SFAX

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI. USINE A VAPEUR. Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS. Liqueurs de premier choix - Vins en gros. Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI. Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

VÊTEMENTS J. BELL. 5, Rue d'Italie, TUNIS. [Image of a man in a suit]

BANQUE DE TUNISIE. Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs. Siège Social à TUNIS, 3, rue Es-Sadikia. Succursale à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX. Emission de chèques et de lettres de crédits - Change de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET. TUNIS - Rue de Russie - TUNIS. Liqueurs de Marques. Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

SYPHILIS. GUERISON DEFINITIVE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT. 606 absorbable sans piqûre. Traitement facile et discret même en voyage. La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement). Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille. Dépôt à TUNIS: Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Faucheuses. Mac Cormick. Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis. Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) - Tunis